

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n°2012.10.237

**Production nouvelle :
participation à la
commune de Fléac et
à l'OPH de
l'Angoumois pour la
réalisation de 4
logements locatifs
publics en acquisition
- amélioration -
Opération "Le Bourg"
sur la commune de
Fléac**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Janine GUINANDIE, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMAI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.237**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : Monsieur BESSE

PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A LA COMMUNE DE FLEAC ET A L'OPH DE L'ANGOUMOIS POUR LA REALISATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS PUBLICS EN ACQUISITION - AMELIORATION - OPERATION "LE BOURG" SUR LA COMMUNE DE FLEAC

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le règlement de participation du GrandAngoulême, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLA-I produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite des logements.

La commune de Fléac et l'OPH de l'Angoumois réalisent une opération de 4 logements locatifs publics sur la commune de Fléac, « Opération Le Bourg », en acquisition-amélioration.

La commune de Fléac a acquis le bien immobilier et le met à disposition de l'OPH de l'Angoumois par le biais d'un bail emphytéotique. L'OPH de l'Angoumois réalise les logements.

A cet effet, l'OPH de l'Angoumois et la commune de Fléac sollicitent le GrandAngoulême afin de bénéficier de son intervention financière en faveur de la production de logements locatifs publics.

La commune ayant acquis le bien immobilier, il est proposé d'attribuer 70 % de la participation à la commune de Fléac, au titre de l'aide à l'acquisition du bien immobilier, soit $4\,000\text{ €} \times 4\text{ logements} \times 70\% = 11\,200\text{ €}$.

L'OPH de l'Angoumois réalisant les logements proprement dit, il est proposé d'attribuer 30 % de la participation à l'OPH de l'Angoumois au titre de l'aide à la construction/réalisation des logements, soit $4\,000\text{ €} \times 4\text{ logements} \times 30\% = 4\,800\text{ €}$.

S'agissant d'une opération en acquisition-amélioration et conformément au règlement de participation financière à la production de logements publics de l'agglomération, ces 4 logements devront atteindre le niveau énergétique « C ».

Cette production de logements sera comptabilisée au titre de la production nouvelle (hors reconstitution de l'offre ORU) de logements locatifs publics sur l'agglomération.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 septembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 11 200 € à la commune de Fléac et 4 800 € à L'OPH de l'Angoumois pour la réalisation de 4 logements locatifs publics en acquisition-amélioration, dans le cadre de l'opération « le Bourg » à Fléac.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'INSCRIRE la dépense au budget principal – articles 204112 et 204172 - sous-fonction 70 - AP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 octobre 2012	<u>Affiché le :</u> 22 octobre 2012